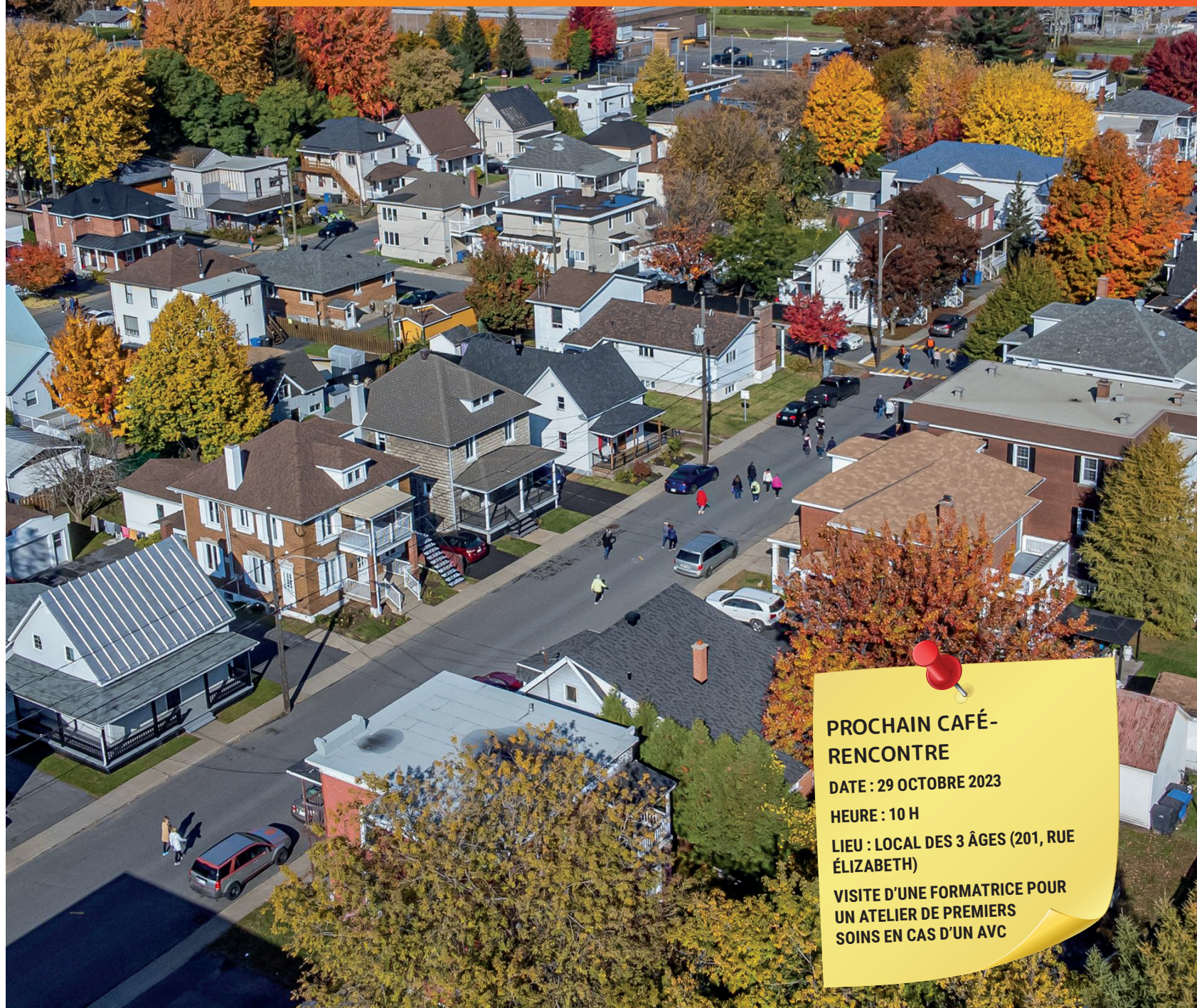


L'INFORMATION MUNICIPALE

AUTOMNE 2023

VOLUME 36 - N° 3



PROCHAIN CAFÉ- RENCONTRE

DATE : 29 OCTOBRE 2023

HEURE : 10 H

LIEU : LOCAL DES 3 ÂGES (201, RUE
ÉLIZABETH)

VISITE D'UNE FORMATRICE POUR
UN ATELIER DE PREMIERS
SOINS EN CAS D'UN AVC

SOMMAIRE

2. CONSEIL EN BREF
3. MOT DU MAIRE
MAIRE SUPPLÉANT
4. MOT DU CONSEILLER
MADA ET FAMILLES

5. NOTRE COMMUNAUTÉ
PETIT MOMENT D'HISTOIRE
7. VIE MUNICIPALE
10. LOISIRS
12. FÉÉRIE DES LUMIÈRES

17. ESPACE JEUX
20. RÈGLEMENTS
22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES



SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL

CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 :

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2022 : Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier consolidé de la Ville, accompagné du rapport du vérificateur Blais & Associés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

RATIFICATION DE CONTRAT - SCHELLEMENT DE FISSURES DES RUES : Le conseil ratifie le contrat octroyé à l'entreprise Lignes Maska, au prix de 2,98 \$ du mètre linéaire et de 425 \$ pour la mobilisation, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 2 mai 2023, pour le scellement de fissures dans les rues de la Ville (minimum de 2 000 mètres linéaires).

PONT TURCOTTE - DEMANDES AU MTMD : Le conseil réitère sa demande à la vice-première ministre, ministre des Transports et de la Mobilité durable et députée de Louis-Hébert, Madame Geneviève Guilbault, de prioriser la réfection du pont Turcotte afin que les travaux soient exécutés le plus rapidement possible. Le conseil sollicite à nouveau la direction régionale de la Montérégie du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'installer une signalisation obligeant les véhicules lourds à utiliser uniquement la dernière sortie avant le pont Turcotte et non les rues précédentes interdites au transport lourd.

ACHAT DE BANCS - PARC POINTE-AUX-PINS : Le conseil autorise l'achat de 3 balançoires et de 6 bancs fixes, au prix de 36 948 \$, plus les taxes applicables, selon la proposition de Go-Élan datée du 25 mai 2023.

ACHAT D'UN MODULE DE JEUX - PARC CHARLEMAGNE-PÉLOQUIN : Le conseil permet l'achat, la préparation du terrain (incluant le retrait des anciens modules) et l'installation de modules de jeux au parc Charlemagne-Péloquin, au prix de 95 116 \$, plus les taxes applicables, selon la proposition de Jambette. Il est convenu d'utiliser à cette fin un montant de 73 780 \$ de son enveloppe monétaire réservée dans le cadre du soutien au développement de projets municipaux (partie 3) du Fonds régions et ruralité (volet 2).

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023 :

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 : Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), le maire, Monsieur Vincent Deguise, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice de l'année 2022.

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE 2022 : Il est convenu de publier, dans les plus brefs délais, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 ainsi que du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville sous l'onglet « MA VILLE » dans la section « FINANCES » de l'année 2022.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 : Le conseil nomme Monsieur Daniel Tétrault, CPA, à titre de vérificateur externe de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Le conseil octroie, au coût de 9 850 \$, plus les taxes applicables, un mandat de vérification externe à la firme comptable

Daniel Tétrault, CPA inc., pour effectuer l'audit des états financiers de la Ville, et ce, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

MARQUAGE DES RUES : Le conseil ratifie le contrat octroyé à l'entreprise Lignes Plus, au prix de 17 500 \$, plus les taxes applicables, pour le marquage à la peinture des rues municipales, selon la soumission numéro 502 datée du 2 mars 2023.

ESPACES DE STATIONNEMENT HIVERNAL : Le conseil ajoute à son offre de stationnements aux résidents de la Ville un total de 42 nouveaux espaces payants : 16 espaces au parc de la Pointe-aux-Pins (sur la rue du Fleuve, entre la rue Lussier et le dos d'âne), 13 espaces au Centre récréatif Aussant, face aux terrains de pickleball et 13 espaces au Centre récréatif Aussant, face à la rue Léon XIII.

O.H. PIERRE-DE SAUREL - NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Monsieur Vincent Deguise, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, est nommé à titre de représentant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi que des municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Roch-de-Richelieu au conseil d'administration de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, et ce, pour la période du 23 octobre 2023 au 22 octobre 2026.

CENTRE COMMUNAUTAIRE - PRÊT DU LOCAL DU 2E ÉTAGE À L'AFÉAS : Le conseil accorde à l'AFÉAS, à titre gracieux, le prêt du local au 2e étage du Centre communautaire pour ses activités courantes durant la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023 :

ACQUISITION D'UN ÉCRAN NUMÉRIQUE : Le conseil permet l'achat et l'installation d'un écran numérique haute résolution, simple face, au coin des rues Montcalm et Elizabeth, au prix de 28 738 \$, plus les taxes applicables, selon la soumission numéro 974 datée du 7 juillet 2023 du fournisseur Libertevision.

REMPLACEMENT DU PLEXIGLAS DES ARMOIRIES DE L'HÔTEL DE VILLE : Le conseil permet l'achat et l'installation d'un plexiglas des armoiries au-dessus de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de Ville, au prix de 2 500 \$, plus les taxes applicables, selon la soumission numéro 975 datée du 7 juillet 2023 du fournisseur Libertevision.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET AFFECTATION DU SURPLUS TRAVAUX ÉLECTRIQUES D'URGENCE : Le conseil adopte le budget supplémentaire 2023 déposé par la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, au montant de 375 000 \$, pour les travaux électriques d'urgence. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel contribue au coût de la réalisation des travaux d'urgence, au moyen d'une quote-part supplémentaire à la RIE pour l'exercice financier de 2023, pour un montant de 79 500 \$, représentant 21,2 % du budget supplémentaire requis.

DEMANDE DE PARTENARIAT - NOS PEE-WEE CONTRE LE CANCER 2024 : Le conseil conclut une entente de partenariat avec l'organisme Nos Pee-Wee contre le cancer, pour l'évènement caritatif de l'année 2024 qui se tiendra au Centre récréatif Aussant.

MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

Quel été nous avons tous vécu ! La nature nous en aura fait voir de toutes les couleurs pendant cette saison estivale. Des pluies abondantes en passant par les grands vents du 13 juillet, les intempéries nous auront rappelé que nous devons être conscients de la fragilité de l'environnement qui nous entoure. Je veux prendre le temps pour remercier notre personnel d'avoir mis la main à la pâte pour sécuriser les lieux et procéder au grand ménage à la suite de ces épisodes de temps violent.

Plusieurs projets sont en cours à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Certains sont en cours de réalisation tels que les travaux de réaménagement au bureau administratif de l'Hôtel de Ville. Ces travaux devraient se terminer dans les prochaines semaines. D'autres projets sont planifiés et verront le jour au courant de l'année 2024. En avril prochain, l'aire de jeux du parc Charlemagne-Péloquin subira une cure de rajeunissement. Les modules de jeux sont achetés. Ceux-ci seront conçus de manière à être semi-adaptés afin de favoriser une meilleure intégration de tous à travers ce parc pour enfants. La nouvelle aire comprendra de jeux, plus facilement accessibles et une balançoire qui pourra être utilisée par une personne avec une mobilité réduite. Aussi, au parc de la Pointe-aux-Pins, l'espace des bancs au bord du fleuve sera remis à neuf. Un nouveau trottoir plus accessible avec des bancs neufs sera aménagé. De plus, des balançoires seront ajoutées à ce superbe lieu. Ce réaménagement sera une raison supplémentaire de se rendre au parc de la Pointe-aux-Pins afin d'admirer les majestueux couchés de soleil sur le fleuve. Finalement, un écran numérique a été acquis par le conseil. Celui-ci sera installé au printemps 2024 au coin des rues Montcalm et Élisabeth, devant l'Hôtel de Ville. Cet écran vient s'ajouter au moyen de communication déjà en place dans notre municipalité. Le conseil et moi-même sommes très heureux de ces projets qui viendront, encore une fois, permettre la revitalisation de notre milieu de vie.

Au courant des prochaines semaines, le conseil et la direction commenceront l'exercice budgétaire pour l'année 2024. Nous continuerons d'avoir en tête de vous offrir le meilleur en matière de services municipaux tout en ayant en tête la capacité de payer des citoyennes et citoyens. Nous continuerons de vous offrir une Ville qui correspond à vos attentes en matière d'infrastructures, d'environnement et d'endroit où il est agréable de vivre.

Je termine ce mot du maire en vous invitant à participer aux cafés-rencontres du conseil municipal. Ces cafés sont des moments privilégiés pour rencontrer les membres du conseil dans une ambiance informelle et conviviale. Autour d'un bon café, venez discuter avec nous. Le prochain café-rencontre se tiendra le 29 octobre à 10 h, au centre communautaire de Saint-Joseph-de-Sorel.



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRE SUPPLÉANT

du 6 novembre 2023
au 4 mars 2024



Jean-Guy Cournoyer | Quartier 1, poste 1

Monsieur Cournoyer a été élu pour la première fois en Novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité de la Fête des bénévoles, Comité d'information (bulletin municipal), Comité du patrimoine, Comité de Sécurité Incendie, Régie intermunicipale d'eau Tracy-Saint-Joseph-de-Sorel-Saint-Roch, Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent (substitut) et MRC de Pierre-De Saurel (substitut).

Michel Latour | Quartier 3, poste 2 | Du 10 juillet au 6 novembre 2023

Monsieur Michel Latour a été élu pour la première fois en novembre 2013. Il est membre des comités suivants : comité des citoyens RTFT, comité consultatif d'urbanisme (CCU), comité de démolition, comité de la Fête des bénévoles, comité de la Fête nationale, comité des finances et comité de patrimoine.



MOT DU CONSEILLER



La civilité est un ensemble de règles de vie en communauté, telle que le respect d'autrui.

Plusieurs marques de civilité peuvent être faites envers votre voisinage. La Ville déploie des efforts constants pour rendre votre ville propre, mais c'est à vous, citoyennes et citoyens d'y contribuer.

Gardez votre terrain propre, tondre votre gazon, ramassez les excréments de votre animal, respectez la qualité de vie de votre voisinage en empêchant les aboiements de votre chien. De cette façon, vous contribuez à avoir une très belle ville.

Si vous remarquez une malpropreté d'un terrain sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, n'hésitez pas de communiquer avec le bureau administratif pour dénoncer cet état.

Michel Latour, conseiller
Quartier 3, poste 2

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

Local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel

700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Deuxième étage de l'Hôtel de Ville)



**ON CULTIVE
LA FAMILLE**

Horaire d'automne 2023

(septembre à décembre)

*Venez rencontrer Sholi,
intervenante famille, tous les
mercredis entre 9h et 11h30!*



Pair
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel. PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



NOTRE COMMUNAUTÉ

BACS DE JARDINAGE

Comme la saison des récoltes tire à sa fin, les locataires possédant un bac de jardinage au parc Olivar-Gravel ont jusqu'au **1^{er} novembre 2023** pour nettoyer leur espace de travail, ainsi que pour retourner leur clé au bureau administratif de l'Hôtel de Ville. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour la nouvelle saison, vous serez contactés au début du mois de mars 2024, pour la relancer du bon pied. Pour ceux qui seraient intéressés par un bac et qui n'en ont pas, veuillez communiquer avec le bureau administratif afin que nous ajoutions votre nom sur la liste d'attente.

Au plaisir de vous revoir l'an prochain !



CAFÉ-RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

Toujours dans le but de rapprocher les élus de la population, nous sommes aussi très heureux de vous annoncer que le conseil est de retour pour cette rencontre citoyenne qu'est le café-rencontre. Vous êtes donc invité à venir rencontrer le maire et les membres du conseil autour d'un café et de collations pour discuter des divers sujets d'actualités. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 29 octobre 2023 à 10 h, au centre communautaire, salle du local des 3 âges, situé au 201, rue Élizabeth.

Au plaisir de vous y rencontrer !



STATIONNEMENT HIVERNAL DANS LES RUES

L'interdiction de stationnement de nuit en période hivernale dans les rues de Saint-Joseph-de-Sorel sera en vigueur dès le 15 novembre 2023.



ESPACES DE STATIONNEMENT EN LOCATION

Cette année, nous ajouterons **42 nouveaux espaces**, soit :

- 16 espaces au parc de la Pointe-aux-Pins
- 26 espaces au Centre récréatif Aussant
- Coût = 135 \$



Pour réserver votre espace, téléphonez au **450 742-3744**.

Les locataires actuels de stationnements ont jusqu'au 27 octobre 2023 pour renouveler leur vignette, sans quoi leur stationnement sera réattribué.

PETIT MOMENT D'HISTOIRE



Tout comme son corps policier, Saint-Joseph-de-Sorel possédait aussi ses propres pompiers, que l'on voit ici photographiés en 1959, sur les rives de la rivière Richelieu.



**SOCIÉTÉ HISTORIQUE
PIERRE-DE-SAUREL**
• ACQUÉRIR • CONSERVER • DIFFUSER •

NOTRE COMMUNAUTÉ

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant au (450) 464-5325 ou par courriel à info@pcvr.ca
Site web : www.pcvr.ca

Isabelle Goulet
Conseillère
Parrainage civique
de la Vallée-du-Richelieu
(450) 464-5325



CENTRE JEUNESSE EMPLOI

POUR ÊTRE ENTENDU ET FAIRE BOUGER
LES CHOSES, JOINS-TOI AU :

 **CONSEIL JEUNESSE
INTERCULTUREL!**



**Exprime-toi!
Participe et contribue!
Mobilise ton entourage!**

Pour les 14-25 ans issus de
l'immigration ou natifs de la
MRC de Pierre-De Saurel.

**Communique avec
nous maintenant!**

**Sarah
579 369-1304**

**Félicien
450 743-1441**

Avec la participation financière de :



L'ARDOISE

LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?



Remplir un formulaire



Lire ou écrire une lettre



Comprendre une facture



Faire une démarche sur internet



...ou pour tout autre besoin !

**GRATUIT
ET
CONFIDENTIEL**

**PRENEZ
RENDEZ-VOUS
450-780-1016**



Une personne vous aide
individuellement. On
respecte votre rythme.
On prend le temps de
comprendre comment
on peut vous aider.

50 rue du Roi - suite 110

VIE MUNICIPALE

FÊTE NATIONALE

Dû aux prévisions météorologiques, le comité organisateur de la Fête nationale a déplacé ses activités au Centre récréatif Aussant, où des activités de bricolages et de danse en ligne ont eu lieu au cours de l'après-midi. Le tout, suivi d'une parade de vélos, trottinettes et poussettes dans les rues de la ville. En soirée, nous avons eu la prestation des Mouches du Capitaine, précédée d'une prestation d'artistes locaux : Geneviève Tremblay, Isabelle Pelletier et Isabelle Simard.

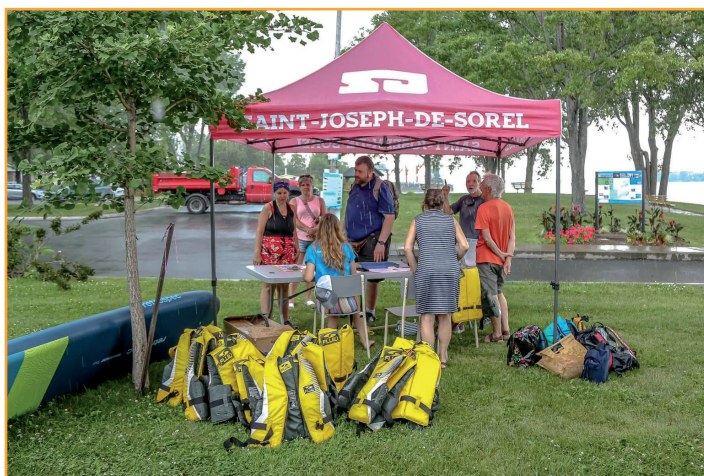


LE GRAND SPLASH

C'est sous la pluie qu'a eu lieu la 2^e édition du Grand Splash, le 7 juillet 2023, au parc de la Pointe-aux-Pins. Malgré la mauvaise température, quelques braves se sont déplacés pour participer au projet collaboratif entre la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

À l'initiative de la Fondation Rivières, le Grand Splash est une série d'événements festifs qui se déroulent sur les berges de différents cours d'eau au Québec. Les citoyennes et citoyens sont invités à sauter à l'eau à des endroits sécuritaires, qui n'ont pas le statut d'accès public à l'eau, mais qui ont le potentiel de le devenir.

Merci à la Coalition Eau Nature Air Purs - Pierre-De Saurel, à la MRC de Pierre-De Saurel et au Mouvement écologique du comté de Richelieu qui ont rejoint le mouvement !



VIE MUNICIPALE

UN RETOUR SUR LE CAMP DE JOUR ET LA PISCINE

Nous tenons à remercier et féliciter l'ensemble de nos employés étudiants qui ont travaillé pour le camp de jour et la piscine municipale. Grâce à eux, toute la population a pu profiter d'un été animé et s'amuser en toute sécurité.



30^e ANNIVERSAIRE D'ANIMATIONS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à féliciter le Groupe AnimActions, qui a célébré en septembre, son 30^e anniversaire. Pour souligner cet anniversaire, un événement a été organisé au parc de la Pointe-aux-Pins, où l'on pouvait y retrouver 30 jeux gonflables. La journée s'est terminée en force avec un magnifique feu d'artifice.

Pour la petite histoire, c'est dans un garage de Saint-Joseph-de-Sorel que la compagnie a fait ses débuts. 30 ans plus tard, elle est toujours florissante et revient célébrer à l'endroit qui l'a vu naître.



FÊTE DE LA RENTRÉE - ÉCOLE MARTEL

C'est avec plaisir que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a collaboré à la fête de la rentrée en servant les hot-dogs aux élèves. Toutes nos félicitations aux organisateurs pour cette belle fête remplie d'activités sportives.



VIE MUNICIPALE

TOURNOI DE GOLF

La 15^e édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a eu lieu le vendredi 25 août 2023, au Club de golf Sorel-Tracy *Les Dunes*. Nous tenons à remercier les organisateurs, les généreux commanditaires, tous les participants ainsi que tous les bénévoles, qui ont fait de ce tournoi une belle réussite. Les profits qui seront remis à la Maison Halte Soleil, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel et le groupe d'entraide Le GESTE, seront dévoilés plus tard cet automne.



PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), est heureuse d'annoncer qu'elle poursuit le Programme Rénovation Québec (PRQ) pour 2023-2024. Les propriétés admissibles sont celles dans un secteur prédéterminé. Il est important de préciser qu'une propriété ayant déjà bénéficié d'une subvention au PRQ, dans les années antérieures, n'est pas admissible à une nouvelle demande.

Ce programme, développé en respectant les lignes directrices établies par la SHQ, accorde une aide financière du 2/3 des coûts admissibles jusqu'à concurrence des maximums établis pour chaque catégorie de coût. Cette aide est financée à part égale par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et la Société d'habitation du Québec et est attribuée jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire consentie à la phase du programme 2023-2024 (PRQ).

Les travaux admissibles sont ceux reconnus pour corriger les déficiences majeures ou tous autres travaux reconnus admissibles mentionné ci-après :

- Les murs extérieurs;
- La toiture;
- La plomberie;
- Les ouvertures;
- La structure;
- Le chauffage;
- Les saillies;
- L'électricité;
- L'isolation thermique.

Pour plus de détails concernant les travaux mentionnés ci-haut, Nous vous invitons à consulter le feuillet descriptif du programme (PRQ) sur le site Internet de la Ville, dans la section « Politiques et Programmes ».

Le formulaire de demandes d'inscription est disponible sur le site Internet (www.vsjs.ca), dans la section « Politiques et Programmes ». Les demandes d'inscriptions pourront être transmises de la façon suivante :

Par courrier électronique au ville@vsjs.ca ou à l'Hôtel de Ville au 700, rue Montcalm

L'enveloppe budgétaire accordée est limitée, alors inscrivez-vous rapidement.

LOISIRS

HORAIRE DU PATINAGE LIBRE — GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	3 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	4 octobre 2023 14 h à 16 h	5 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	6 octobre 2023 14 h à 16 h
9 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	10 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	11 octobre 2023 14 h à 16 h	12 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	13 octobre 2023 14 h à 16 h
16 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	17 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	18 octobre 2023 14 h à 16 h	19 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	20 octobre 2023 14 h à 16 h
23 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	24 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	25 octobre 2023 14 h à 16 h	26 octobre 2023 13 h 30 à 15 h 30	27 octobre 2023 14 h à 16 h

OCTOBRE

* cet horaire est sujet à changement sans préavis *

Un nouvel horaire est en préparation pour le patinage libre, avec des séances en après-midi, mais aussi le matin. Celui-ci sera disponible sous peu sur notre site Internet, notre page Facebook, ainsi qu'en version papier au Centre récréatif Aussant.

Petit rappel : Le port du casque est fortement recommandé, plus particulièrement les enfants.



Tournois Aréna Aussant

Tournoi mixte GoPRO.....	26, 27 et 28 janvier 2024
Tournoi Intermédiaire	16, 17, 22, 23 et 24 mars 2024
Pee-Wee contre le cancer.....	6 avril 2024
Tournoi Rio Tinto	15, 16, 17, 18 et 19 avril 2024



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES
D'ABONNEMENT
DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 16 SEPTEMBRE
10 SEMAINES

AMIKINS Cours de
développement moteur
• 2 1/2 à 5 ans

CHEERLEADING RÉCRÉATIF
• 5 à 11 ans

FÊTE D'ENFANTS
• 5 à 12 ans
• Avec ou sans escalade
• 3 heures d'animation



COURS EN GROUPE

DÈS LE 11 SEPTEMBRE
12 SEMAINES

PILATES
• 3 niveaux

**COURS DE MISE
EN FORME AÎNÉS**

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

CÉGEP
SOREL
TRACY
**Centre
sportif**

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

GESTION DES DOULEURS



Jour : Mardi
Durée : 12 septembre 2023 au 21 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Durée : 12 septembre 2023 au 21 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

STRATÉGIE INTELLECTUELLE



Jour : Mardi
Durée : 14 septembre 2023 au 23 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle Olivar-Gravel

Jour : Tous les mardis

Heure : 18 h 30 à 21 h 30

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

ATELIERS DE CUISINE PARENT & ENFANT

Quand : 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre 2023
Heure : 10 h à 11 h - enfants de 3 à 6 ans
Heure : 13 h à 14 h - enfants de 7 à 13 ans

Comment ça fonctionne ?
 Envoie les dates et infos à cuisine@legeste.ca

C'est gratuit !

Pour plus d'information, suivez la page Facebook du groupe d'entraide le GESTE



BINGO RÉCRÉATIF



Jour : Tous les mercredis **Arrivée :** 13 h

Endroit : Salle Olivar-Gravel

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.
 Nous vous attendons en grand nombre



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant », située au 145, rue George (secteur Sorel).

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400.

FÉERIE DES LUMIÈRES

**Feerie
des
Lumières**

Saint-Joseph-de-Sorel

Spectacles musicaux ❄ Jeux vidéo ❄ Animation

10^e édition
8 et 9
décembre
2023

L'accès au site, les activités et les spectacles sont gratuits
feeriedeslumieres.ca

Une présentation de



En collaboration avec



FÉERIE DES LUMIÈRES

Du 1^{er} au 31 décembre 2023

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL!

**Vous êtes un citoyen de
Saint-Joseph-de-Sorel ?**

Alors, vous êtes invité à décorer votre
maison et/ou logement afin d'être
éligible au concours.



**Durant le mois de décembre, les conseillers et
les conseillères sillonneront les rues de la Ville afin
de repérer les décors sortant de l'ordinaire.**

*L'originalité, le choix des matériaux,
l'harmonisation des décors et des
couleurs et la quantité d'éléments
de décoration seront les critères
d'appréciation qui guideront les
membres du Conseil municipal au
cours de leur visite.*

**Un bon d'achat de 100 \$
(un par quartier)
sera distribué aux gagnants.**

Détails sur feeriedeslumieres.ca

ALERTES MUNICIPALES



SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



Avis
d'ébullition



Interruption de
l'eau potable



Bris
d'aqueduc



Chaleur
accablante



Eau brouillée



Non-consommation
de l'eau



Alerte



Avis
important

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

VSJS.CA • 450 742-3744



GRANDE MARCHÉ

15^{ANS} **le grand DÉFI**
PIERRE LAVOIE

LA GRANDE MARCHÉ

PRESCRITE
PAR LES
MÉDECINS
DE FAMILLE



UN PAS VERS NOTRE SANTÉ

5 KM



INSCRIVEZ-VOUS
ONMARCHÉ.COM
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

DATE : dimanche 15 octobre 2023

HEURE : animation à 10 h, départ à 10 h 30

LIEU : Parc de la Pointe-aux-Pins
35, rue du Fleuve Saint-Joseph-de-Sorel
Saint-Joseph-de-Sorel

 **FÉDÉRATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC**

RioTinto

Québec 

PARTENAIRE D'ACTION
QUÉBECOR



ÉPICERIE LE GESTE

C'EST OUVERT À TOUS



L'épicerie

Le plaisir de faire les courses.



- fruits et légumes frais
- boulangerie
- produits secs
- produits laitiers
- viandes
- surgelés

NOS SPÉCIAUX DE LA SEMAINE !

LUNDI

Légumes pour sautés
5.00\$lb.

MARDI

Sandwichs
2 POUR 5.00\$

MERCREDI

Rôti longe de porc
5.00\$lb.

JEUDI

Panier de fruits
5.00\$chq.

VENDREDI

Pain baguette
2 POUR 5.00\$

SAMEDI

Fèves au lard
5.00\$ 500ml

DIMANCHE

Viande hachée mi-maigre
5.00\$lb.

La cuisine

Le secret de nos recettes: le sourire.

Nous vous offrons plus de 26 variétés de plats cuisinés frais tous les jours.



Demandez votre carte-fidélité en magasin pour les plats cuisinés



Nous avons des ateliers de cuisine !



Parents & Enfants

9h pour les 3 à 6 ans

13h pour les 7 à 13 ans

21 octobre, 18 novembre & 18 décembre

Places limitées Inscriptions : 450.746.5611 ext.204 cuisine@legeste.ca



legeste.ca - info@legeste.org

f @LeGestOfficiel

@LeGestOfficiel



1225 Marie-Victorin, Sorel-Tracy

Heure d'ouvertures: Lundi au Vendredi : 7:00 - 18:00

Samedi: 8:00 - 18:00. Dimanche: 12:00 - 17:00

PROFITEZ D'UN RABAIS DE 10%

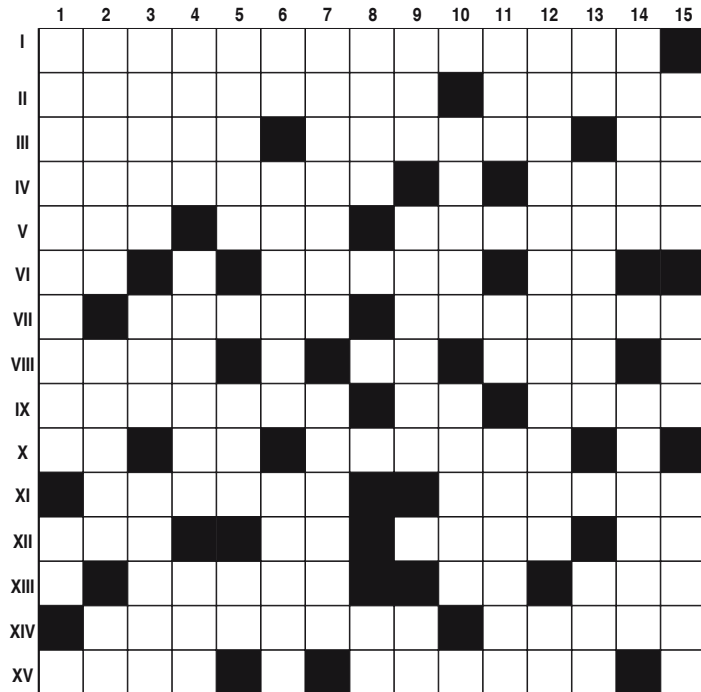
sur votre prochain achat

Sur présentation de ce coupon, un coupon applicable sur une épicerie d'un montant de 75\$ avant taxes.

ESPACE JEUX

FORTISSIMOTS • MOTS CROISÉS 15X15 • "VOYAGES"

Auteur : Marie-France Gauthier



www.fortissimots.com

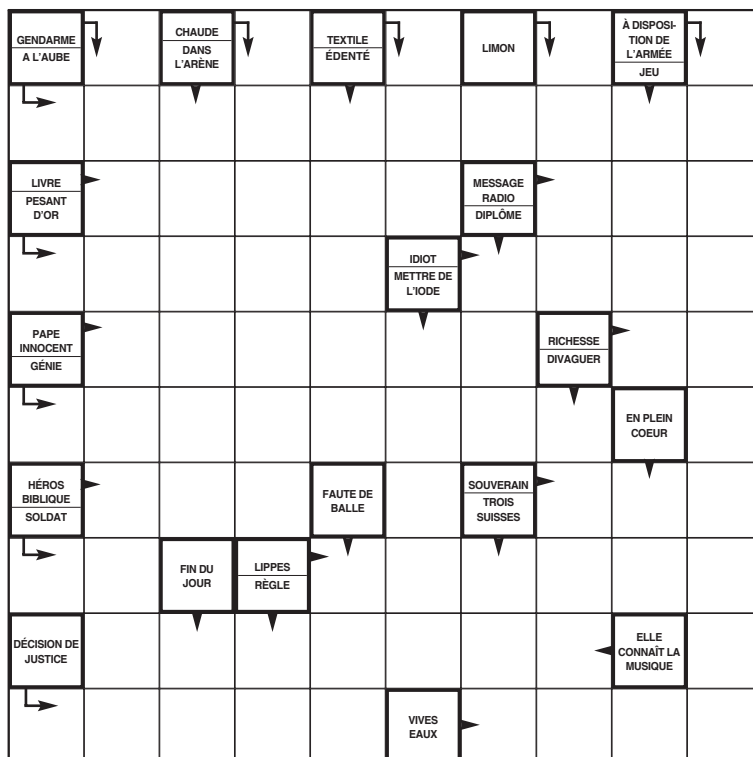
HORIZONTALEMENT

- I. Ile Bourbon, autrefois. II. Elles sont basses près de l'Equateur. Bonnes à changer. III. Perdu. Ensemble des habitudes. Soleil d'Egypte. IV. Moitié Noirs, moitié Blancs. A moitié étourdi. V. Celui du Poitou fait race. Attrapés. Elles sont volcaniques dans l'explosion du cratère. VI. A l'entendre, il a été mal accueilli. Religion des musulmans. Fin de soirée. VII. Fruit du hêtre. Radis fort. VIII. Petite île des mers chaudes. Il prend sa source dans l'Altaï. Il travaille au pif. IX. Ce que fait l'alizé sur votre peau. Morceau d'épave. Site où on prend l'air. X. Quartier ouest d'Eilat. Fleuve côtier. Boisson-remède. XI. Capitale en Nouvelle-Calédonie. Jeunes saumons. XII. La grande bleue. Il raconte notre vie. Celle des sables fleurit en cristaux. Vache sacrée. XIII. Il a sa pointe en Guadeloupe. C'est nickel. Habitant. XIV. Palmier qui se mange. Bâton armé pour la chasse. XV. Elle a eu sa route à travers l'Asie. Etat d'Afrique occidentale.

VERTICALEMENT

1. Ancienne Isle de France. Bougé. 2. Elle supporte Venise. A mettre parfois le soir, même sous les tropiques. Fleuve d'Italie. 3. Etendu. Métal. Quand l'orpailleur n'est qu'à moitié riche. 4. Racontera. Il nous promène sur l'eau. Terre en mer. 5. Sans chef. Oncle à voir en Amérique. Un peu de temps. 6. Déchiffré. A visiter à Ur. Pour les bijoux. 7. Endroit où aller. Certaines se visitent sous l'eau. 8. Huile turque. Deux lettres du Togo. 9. Du côté du soleil levant. Grande case antillaise. Obtenu. 10. Savant musulman. Celui des Neiges est volcan à La Réunion. 11. Découverte. Déesse-vache. Il vit au vert dans le désert. 12. L'actuelle Ile Maurice. Saint de Bigorre. 13. Cardinaux. Langue des îles de l'Océan Indien. Mot de mal. 14. Dieu marin. Revenu à la vie. 15. Poissons méditerranéens. Celui du Sri-Lanka est excellent. Bonne pour la religion

MOTS FLÉCHÉS



SOLUTIONS (RÉPONSES DU PRÉCÉDENT BULLETIN)

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°2 :

La phrase-mystère est : CINQ PAR JOUR

5	2	4	6	3	8	9	7	1
7	6	8	1	2	9	3	4	5
1	9	3	7	5	4	6	2	8
6	4	5	9	8	1	7	3	2
9	8	2	5	7	3	1	6	4
3	1	7	4	6	2	8	5	9
8	7	1	2	4	6	5	9	3
2	3	6	8	9	5	4	1	7
4	5	9	3	1	7	2	8	6

TRANSPORT ADAPTÉ



Société de
transport collectif
de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire
2023

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS TAXIBUS RÉGIONAL ENTRE LES ZONE 1 ET 4		
1 passage_Zone 1 à 5	4,25 \$	2,50 \$
10 passages_Zone 1 à 5	38,50 \$	23,00 \$
25 passages_Zone 1 à 5	85,00 \$	51,00 \$
Mensuel_Zone 1 à 5	84,00 \$	50,50 \$
Pénalité	5,00 \$	
Pénalité_absence_Zone 1	10,00 \$	
Pénalité_absence_Zone 2 à 5	20,00 \$	
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS LIGNE 10, 750 ET 751		
SL_1 passage_Hors territoire	4,25 \$	2,50 \$
SL_10 passages_Hors territoire	38,50 \$	23,00 \$
SL_25 passages_Hors territoire	85,00 \$	51,00 \$
SL_Mensuel_Hors territoire	84,00 \$	50,50 \$
SL_Mensuel_Hors territoire_Saint-Roch-de-Richelieu	42,00 \$	25,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible_Mensuel	159,75 \$	95,75 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Gratuit	Gratuit

ZONE 1

Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel

ZONE 2

Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Roch-de-Richelieu

ZONE 3

Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert

ZONE 4

Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella

HORS TERRITOIRE

Varennes
Longueuil

* TARIF RÉDUIT :

Personne âgée de 65 ans

Étudiant à temps plein selon les
critères énumérés à la page 13
du guide de l'utilisateur

Pour une mobilité régionale **accessible!**

TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 23 JANVIER 2023



LUNDI AU VENDREDI

ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

LE SERVICE DE FIN DE SEMAINE EST EN VIGUEUR LES JOURNÉES FÉRIÉES SUIVANTES :

JOUR DE L'AN ¹	LUNDI DE PÂQUES ²	FÊTE DU TRAVAIL ¹
LENDEMAIN DU JOUR DE L'AN ¹	FÊTE DES PATRIOTES ¹	ACTION DE GRÂCE ¹
VENDREDI SAINT ²	FÊTE NATIONALE ¹	NOËL ¹
DIMANCHE DE PÂQUES ¹	FÊTE DU CANADA ¹	LENDEMAIN DE NOËL ¹

¹ Le bureau est fermé.

² Le bureau est ouvert.



Société de
transport collectif
de Pierre-De Saurel

[f stcpierredesaurel](https://www.stcpierredesaurel.ca) | www.stcpierredesaurel.ca

TERMINUS DES PROMENADES :
450, boulevard Poliquin, local 650
450 743 3336 | 1 833 703 3336

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)** ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et s'appliquent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant sauf lors de l'enregistrement initial, lesquels couvrent la période jusqu'au 31 décembre suivant.

INSPECTION

Le centre de service animalier municipal est désigné comme des inspecteurs aux fins des inspections visées à la sous-section 1 de la section V du Règlement d'application ainsi qu'au aux fins du présent règlement.

Un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect du présent règlement et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Jeudi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, local 105, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 2 et 16 novembre 2023.

BRANCHES



La collecte de branches s'effectuera le 19 octobre 2023.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre et être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, Entre la période du 6 avril au 30 novembre 2023.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **1^{er} décembre 2022 au 25 mars 2023**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **29 mars au 26 novembre 2023** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 9 NOVEMBRE • AUCUNE DÉCEMBRE



MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES :

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES :

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION ! :

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 120 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 120 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 6 novembre et 11 décembre 2023

Heure : 19 h début de la séance ordinaire

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX



Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 24 octobre, 28 novembre et 26 décembre 2023

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Quatrième versement : 15 novembre 2023

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC



Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1 h et 6 h du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

ABRIS D'AUTO



Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Merci de votre collaboration !

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence)911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrativeposte 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipalposte 212
Voirieposte 211
Aréna (loisirs)poste 301

Piscine450 742-1602
Local des 3 âges450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . 450 743-7087
Centre animalier Pierre-De Saurel450 746-7272

Tirage : 1 000 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée
Comité : conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Vincent Deguisé

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.

